



Dans une note récente, le DGARH nous exhorte à être « exemplaire » pour nous inciter à nous vacciner.

La CGT s'est exprimée en faveur de la vaccination. Elle demande que la vaccination du plus grand nombre soit obtenue par la conviction et non par la contrainte. La contrainte a pour effet de radicaliser d'abord l'opposition individuelle et collective à la vaccination et de donner ensuite une tribune supplémentaire à ceux qui diffusent des théories conspirationnistes extrêmement dangereuses.



L'incitation institutionnelle à la vaccination ne pose pas de problème en soi. Elle est même bienvenue.

En revanche l'exhortation à être exemplaire, de la part de la Direction Générale de Pôle Emploi, gâche tout, **parce que l'Etablissement ne donne pas du tout l'exemple en matière de protection sanitaire de ses agents et de ses usagers.**

Nous avons toutes et tous en mémoire l'instruction de laisser les agences ouvertes après le 17 mars 2020, celles de reprendre les informations collectives au gré des PRA(x). Il a fallu souvent insister plusieurs jours pour que des agences soient désinfectées.

Aujourd'hui, alors que l'épidémie flambe une fois de plus, les informations collectives continuent. L'établissement restreint le télétravail de façon injustifiée.



Lorsqu'un agent est testé positif, ses collègues ne sont pas toujours prévenus et s'ils le sont, la notion de « cas contact » est laissée à l'appréciation de chacun. Les directions expriment souvent un point de vue « rassuriste » de peur de faire face à des absences supplémentaires. En vertu du PRA4, seul le bureau ou le box où était affecté le collègue avant le test positif est désinfecté (comme si nous restions assis en permanence...) et parfois seulement la semaine suivante !

Ces quelques exemples montrent, s'il en était besoin, qu'en matière d'exemplarité, la Direction Générale de Pôle Emploi n'a aucune leçon à nous donner !

Refusons cette gestion désinvolte et à la petite semaine de notre protection sanitaire ainsi que de celle des usagers !

La CGT Pôle Emploi Grand Est appelle l'ensemble des agents de la Région à lui communiquer les défauts de protection sanitaire.

Syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

<http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

 [cgt-pôle-emploi-grand-est](https://www.facebook.com/cgt-pole-emploi-grand-est)